

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juillet 2018

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1142)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF207

présenté par
Mme Cariou, rapporteure

ARTICLE 7

À l'alinéa 22, substituer au mot :

« lésée »,

le mot :

« lésé »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.